



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 69876

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la nécessité de promouvoir davantage auprès du grand public les petits prix tels que les Prem's ou idTGV ou les tarifs promotionnels de la SNCF. En effet, aujourd'hui seuls les internautes peuvent accéder à l'information sur ces tarifs préférentiels. D'autre part, la disparition des petits horaires de poche sur lesquels figuraient les périodes les moins chères pour voyager ne permettent plus au voyageur de choisir à l'avance sa date et son horaire de départ. À l'heure, où le train demeure encore un mode de transport onéreux notamment pour les familles, il lui demande de bien vouloir rendre accessible à tous avec clarté, tous les tarifs préférentiels proposés par la SNCF.

Texte de la réponse

Afin de la rendre plus lisible à la clientèle, l'offre tarifaire et de services proposés par la SNCF sur les TGV a été restructurée en 2009, en liaison avec les associations représentant la clientèle, autour de trois gammes distinctes. La SNCF a également entrepris de rendre son offre plus accessible aux clients par le biais de guides voyageurs et de son site Internet. Ainsi, le guide diffusé à plus de 4,5 millions d'exemplaires comprend un tableau tarifaire des 100 destinations TGV les plus fréquentées, indiquant pour chaque destination les prix minimum et maximum en 2e de et 1re classe, les conditions d'échange et de remboursement associées, la distinction entre période normale et période de pointe pour les prix en 2e classe. En outre, huit nouveaux guides d'information voyageurs sont mis en gare à disposition des usagers. Si le site Internet de la SNCF commercialise en exclusivité les offres de dernières minutes portant strictement sur les invendus de TGV (qui représentent 0,25 % des voyages réalisés en TGV), il permet avant tout à la clientèle de connaître en temps réel l'ensemble des prix proposés en fonction de la disponibilité des sièges et lui donne accès à l'amplitude des prix sur les destinations TGV les plus fréquentées au moment de la réservation, aux prix minimum et maximum remboursables et à l'affichage de tous les trains de la tranche horaire choisie. La SNCF poursuit en 2010 ses efforts en matière de lisibilité tarifaire avec notamment la mise en place progressive, sur 300 relations, d'un calendrier qui propose à la clientèle le prix le plus économique pour une destination donnée sur une période d'un mois (en y incluant les promotions). S'agissant enfin de l'attractivité des trains de la SNCF, une étude récente sur les politiques tarifaires appliquées aux voyageurs par des opérateurs ferroviaires de dix pays européens, conduite à la demande du secrétariat d'État chargé des transports par un cabinet d'audit indépendant, a relevé que les prix pratiqués en France se situaient parmi les plus modérés à l'échelle européenne. En effet, selon cette étude, la France est l'un des pays où les tarifs du transport ferroviaire, rapportés au salaire médian, sont les plus compétitifs, en particulier sur le réseau des lignes à grande vitesse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69876

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 786

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5905